

NOMENCLATURE : 1-1



Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

**DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES
ET DU PATRIMOINE**

Théâtre Municipal Le Colisée

Affaire suivie par
M. OUDJANI Zahir
Directeur du Théâtre Municipal
LE COLISÉE
ZO/ML

DECISION RELATIVE A L'ACHAT DE LYRES WASCH MOVINE RGBW

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 en date du 26 septembre 2022 portant délégations à des Adjoint au Maire,

Vu le code de la commande publique, et notamment l'article R2122-8,

Considérant la nécessité d'acquérir des lyres motorisées afin de réduire les locations pour les représentations programmées au théâtre Le Colisée,

Considérant le sourcing réalisé auprès des sociétés suivantes : OK SONO (Béthune), NOAO (Fresnes-Lès-Montauban) et DS-Tech & images (Tourcoing)

Vu la proposition de la société OK SONO, répondant au besoin dûment recensé,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20240506-2024-126-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2024

Décision n° 2024 – 126

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser l'achat de LYRES WASCH MOVINE RGBW avec la société OK SONO dont le siège social se situe à Béthune (**62400**), 202 rue Benoite Vincent.

ARTICLE 2 : Le montant des prestations s'élève à 13 210.90€ HT

ARTICLE 3 : Les prestations seront exécutées à partir de la réception du bon de commande.

ARTICLE 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2024.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général Adjoint des Services du Pôle Vie Locale - Réussite et Solidarité et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).



Fait en l'Hôtel de Ville, le **29 AVR. 2024**
Pour Le Maire
L'adjoint au Maire

Helene CORRE